



WORLD TRADE ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/101

3 juillet 1998

**ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT  
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
FAIT À MARRAKECH LE 15 AVRIL 1994**

COMMUNICATION DE HAÏTI

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement haïtien m'a fait parvenir le 1<sup>er</sup> juillet 1998 la communication suivante:

J'ai l'honneur de vous faire part de l'intention du Gouvernement de la République d'Haïti de différer l'application de l'Accord de l'OMC sur l'Évaluation en douane.

Je vous saurais gré de prendre note de ce report, sollicité conformément aux dispositions des paragraphes 1 et 2 de l'article 20 et des paragraphes 2, 3 et 4 de l'Annexe III de l'Accord.

R. Ruggiero  
Directeur général

98-2756

WT/Let/231